

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SURY-EN-VAUX**

Séance du 05/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Cher
Le : 07/10/2022
Et
Publication ou notification du :
07/10/2022
Publication sur le site internet : le
07/10/2022

L'an 2022, le 5 Octobre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/09/2022.

Présents : Mme Valérie CHAMBON, Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, Sonia RAIMBAULT MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT,

Excusé : Jean-Luc RAIMBAULT

A été nommée secrétaire : Michel BEDU

2022_040 – Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin communal

Le chemin communal situé au lieu-dit Les Chandits, jouxtant les parcelles AK 368 et 247, n'est plus affecté à l'usage public et peut être donc aliéné, prioritairement aux riverains.

Conformément à l'article L.161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin communal au lieu-dit Les Chandits et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/10/2022
Le Maire
Valérie CHAMBON

Valérie Chambon



Le secrétaire de séance
Michel BEDU

Michel Bedu